Département de l'Isère (38)
Commune de Coublevie

REVISION GENERALE DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE COUBLEVIE

4.2.2 Règlement graphique – Courbassière – Plan Menu – Le Bérard – Le Villard – Centre-bourg

Alpicité
Urbanisme, Paysage, Environnement

SARL Alpicité
Av. de La Clapière – 01 Rés.. La Croisée
des chemins
05 200 EMBRUN
Tél : 04.92.46.51.80
contact@alpicite.fr
www.alpicite.fr

PLU arrêté le : 29 mars 2024

PLU approuvé le : 20 décembre 2024

LEGENDE :

LES ZONES DU PLAN LOCAL D'URBANISME

☐ Ua : Secteur correspondant à une zone du centre-bourg accueillant une diversité de fonctions
☐ Ua1 : Secteur correspondant à une zone du centre-bourg accueillant un quartier séniors
☐ Uap : Secteur correspondant à une zone pavillonnaire du centre-bourg
☐ Ub : Secteur correspondant à la zone pavillonnaire du plateau de Coublevie
☐ Ubs : Secteur correspondant à la zone pavillonnaire du plateau situé en dehors de l'espace préférentiel de développement identifié par le SCoT
☐ Uc : Secteur correspondant à une zone de forte densité
☐ Uci : Secteur correspondant à une zone de forte densité et d'intensification de l'urbanisation
☐ Ucp : Secteur correspondant à une zone pavillonnaire de forte densité
☐ Uds : Secteur correspondant à l'habitat pavillonnaire des coteaux et hameaux situé en dehors de l'espace préférentiel de développement identifié par le SCoT
☐ Uh : Secteur correspondant aux structures originelles du plateau
☐ Uhc : Secteur accueillant les lieux de culte de la commune
☐ Uhs : Secteur correspondant à l'habitat ancien situé en dehors de l'espace préférentiel de développement identifié par le SCoT
☐ Ue : Secteur correspondant à une zone destinée à l'accueil de logements pour les étudiants
☐ Ug : Secteur correspondant aux zones d'équipements publics
☐ Ugh : Secteur correspondant aux zones d'équipements publics accuillant des hébergements et logements
☐ Ui : Secteur correspondant aux zones d'activités
☐ Uir : Secteur correspondant à la zone d'activités du Roulet
☐ 1AUc : Secteur d'urbanisation future correspondant à une zone de forte densité
☐ 1AUcc : Secteur d'urbanisation future correspondant à une zone de forte densité pouvant accueillir des commerces
☐ 1AUccd : Secteur d'urbanisation future correspondant à une zone de forte densité pouvant accueillir des commerces et au secteur D de l'OAP n°2
☐ 1AUci : Secteur d'urbanisation future correspondant à une zone de forte densité et d'intensification de l'urbanisation
☐ A : Secteur agricole, équipé ou non, à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles
☐ N : Secteur naturel à protéger en raison de la qualité du site, des milieux naturels, des paysages et de leur intérêt, notamment du point de vue paysager, environnemental et écologique
☐ Nl : Secteur naturel accueillant des activités de loisirs

LES PRESCRIPTIONS DU PLAN LOCAL D'URBANISME

•••• Chemin à protéger au titre de l'article L151-38 du Code de l'Urbanisme
— Alignement imposé identifié au titre de l'article L151-17 du Code de l'Urbanisme
— Marge de recul minimum identifiée au titre de l'article L151-17 du Code de l'Urbanisme
— Préservation du linéaire commercial (commerce et restauration)
— Préservation du linéaire commercial (commerce, restauration et services)
🟩 Corridor écologique à protéger au titre de l'article L151-23 du Code de l'urbanisme
▨ Emplacement réservé identifié au titre de l'article L151-41 du Code de l'Urbanisme
☐ Orientation d'Aménagement et de Programmation délimitée au titre de l'article L151-6 du Code de l'Urbanisme
▨ Espace Boisé Classé délimité au titre de l'article L113-1 du Code de l'Urbanisme
▨ Zone humide protégée au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme
▨ Corridor écologique à protéger ou mettre en valeur au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme
▨ Protection patrimoniale identifiée au titre de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme
▨ Secteur paysager des hameaux à protéger ou mettre en valeur au titre de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme
▨ Secteur soumis à opération d'ensemble au titre de l'article R151-21 du Code de l'Urbanisme
▨ Haies ou alignements d'arbres à protéger ou mettre en valeur au titre de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme
▨ Jardins et parcs à préserver au titre de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme
▨ Mixité sociale définie au titre de l'article L151-15 du Code de l'Urbanisme
▨ Zone de prescriptions d'isolement acoustique
▨ Servitude de pré-localisation des équipements publics délimitée au titre de l'article L151-41 du Code de l'Urbanisme
▨ Secteur soumis à des aléas naturels : la constructibilité peut être soumise à des prescriptions spéciales (se reporter au plan 4.2.6)
▨ Secteur soumis à des aléas naturels : la constructibilité est interdite (se reporter au plan 4.2.6)
▨ Secteur soumis à des risques naturels : la constructibilité peut être soumise à des prescriptions spéciales ou interdite (se reporter au PPRi de la Morge annexé au PLU)

LES ELEMENTS INFORMATIFS DU PLAN LOCAL D'URBANISME :

☐ Périmètre de protection immédiate des eaux potables

LES AUTRES ELEMENTS :

■ Bâtiments durs
■ Bâtiments légers
☐ Parcelles

Source données cadastrales : Plan Cadastral Informatisé - © IGN - 2023

Echelle : 1 / 1 250 ème

LISTE DES SERVITUDES DE PRE LOCALISATION

Nom	Bénéficiaire	Objet	Parcelles (entière ou en partie)	Largeur indicative
SPL n°01	Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais	Aménagement de la RD1075 pour aménagement des modes doux	AB 1066, AB 1284, AB 1444, AB 1445, AB 1450, AB 634	0,10 à 4,00 mètres
SPL n°02	Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais	Aménagement de la RD1075 pour aménagement des modes doux	AB 1182, AB1572	0,10 à 3,00 mètres
SPL n°03	Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais	Aménagement de la RD1075 pour aménagement des modes doux	AB 410, AB 1184, AB 1227, AB 1228, AB 1655, AB 1658, AB 1659, AB 1901, AB 1902, AB 415, AB 416, AB 417, AB 420, AB 421, AB 917	0,10 à 2,00 mètres
SPL n°04	Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais	Aménagement de la RD1075 pour aménagement des modes doux	AB 323, AB 324, AB 325, AB 326, AB 327	0,10 à 4,00 mètres
SPL n°05	Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais	Aménagement de la RD1075 pour aménagement des modes doux	AB 1451, AB 1572	0,10 à 2,00 mètres
SPL n°06	Commune de Coublevie	Aménagement d'un cheminement doux	AI 759, AI 211	2,00 mètres
SPL n°07	Commune de Coublevie	Aménagement d'un cheminement doux	AI 64, AI 63, AI69, AI 71, AI74	5,00 mètres
SPL n°08	Commune de Coublevie	Aménagement d'un cheminement doux	AI 645, AI 43	5,00 mètres
SPL n°09	Commune de Coublevie	Aménagement d'un cheminement doux	AE 368, AE 392, AE 468, AE 527, AE 563, AE 644, AE 814	0,10 à 2,00 mètres
SPL n°10	Commune de Coublevie	Aménagement d'un cheminement doux	AB 1, AB 2, AB 3, AB 4, AB 5, AB 396, AB 397, AB 403, AB 433, AB 434, AB 436, AB 439, AB 440, AB 529, AB 590, AB 594, AB 1067, AB 1068, AB 1069, AB 1070, AB 1119, AB 1447, AB 1451, AB 1570, AB 1571	0,10 à 3,00 mètres
SPL n°11	Commune de Coublevie	Aménagement d'un cheminement doux	AD 64, AD 270, AD 277, AD 414, AD 434, AD 563	3,50 à 19,00 mètres
SPL n°12	Commune de Coublevie	Maintien et création de cheminements doux	AB 840, AB 1574, AB 1673, AB1714, AB 1715	2,00 mètres
SPL n°13	Commune de Coublevie	Création d'un aménagement pour la gestion des eaux pluviales	AB 406	0 à 10,00 mètres
SPL n°14	Commune de Coublevie	Aménagement et maintien de cheminements doux	AB 387	4,00 à 23,00 mètres

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

Nom	Bénéficiaire	Objet	Parcelles (entière ou en partie)	Largeur	Superficie
ER n°1	Commune de Coublevie	Aménagement de cheminements doux	AB 786, AB 804, AB 1026, AB 1297, AB 1299, AB1302, AB 1322, AB 1324, AB 1325	3,00 mètres	529 m²
ER n°2	Commune de Coublevie	Aménagement de cheminements doux	AB 226, AB 227	3,00 mètres	145 m²
ER n°3	Commune de Coublevie	Aménagement de cheminements doux	AB 1313, AB 1220, AB 1219, AB1210, AB254, AB 255, AB1208, AB 257, AB 542, AB 1214	3,00 mètres	343 m²
ER n°4	Commune de Coublevie	Création de cheminements doux	AB 1332, AB 81	2,00 mètres	118 m²
ER n°5	Commune de Coublevie	Création de cheminements doux	AB 226, AB 1064	1,50 mètres	177 m²
ER n°6	Commune de Coublevie	Aménagement d'espaces publics	AB 256		285 m²
ER n°7	Commune de Coublevie	Entretien et gestion de la végétalisation du talus	AK 360		642 m²
ER n°8	Commune de Coublevie	Création de cheminements doux	AB 1077, AB 1079	2,50 mètres	1 015 m²
ER n°9	Commune de Coublevie	Elargissement d'un cheminement doux existant	AB 1682		13 m²
ER n°10	Commune de Coublevie	Elargissement d'un cheminement doux existant	AB 1685		14 m²
ER n°11	Commune de Coublevie	Elargissement d'un cheminement doux existant	AB 1687		7 m²
ER n°12	Commune de Coublevie	Elargissement de voirie et aménagement de cheminements doux	AC 582		521 m²
ER n°13	Commune de Coublevie	Entretien et gestion de la Végétalisation du talus	AK 360		171 m²
ER n°14	Commune de Coublevie	Aménagement, élargissement et sécurisation d'un carrefour	AB 952		26 m²
ER n°15	Commune de Coublevie	Aménagement, élargissement et sécurisation d'un carrefour	AB 688 et AB 689		52 m²
ER n°16	Commune de Coublevie	Elargissement de voirie et aménagement de cheminements doux	AC 109, AC 115	2,80 mètres	137 m²
ER n°17	Commune de Coublevie	Elargissement de voirie et aménagement de cheminements doux	AC 376, AC 119		35 m²
ER n°18	Commune de Coublevie	Aménagement et maintien de cheminements doux	AB 1094	1,15 mètre	30 m²
ER n°19	Commune de Coublevie	Aménagement et maintien de cheminements doux	AB 1094		96 m²
ER n°20	Commune de Coublevie	Aménagement d'un espace public	AC 307		108 m²
ER n° 21	Commune de Coublevie	Aménagement et maintien de cheminements doux	AB 401, AB 415	2,30 mètres	54 m²
ER n° 22	Commune de Coublevie	Aménagement de cheminements doux	AC 618, AC 614, AC 167	2,00 mètres	629 m²
ER n°23	Commune de Coublevie	Elargissement de voirie et aménagement de cheminements doux	AH 43, AH 45, AH 826, AH 827, AH 339	4,00 mètres	317 m²
ERn°24	Commune de Coublevie	Elargissement de voirie et aménagement de cheminements doux	AH 34, AH 36, AH 37, AH 38, AH 39, AH 40, AH 290, AH 307, AH 478, AH 479, AH 826	3,00 mètres	838 m²
ER n°25	Communauté d'agglomération du Pays Voironnais	Mise en œuvre du schéma vélo	AH 613, AH 459, AH 262		1 222 m²
ER n°26	Commune de Coublevie	Implantation d'un espace public et création d'équipement public	AH 645		1 183 m²
ER n°27	Commune de Coublevie	Aménagement de cheminements doux	AH 677	3,00 mètres	91 m²
ER n°28	Commune de Coublevie	Elargissement de voirie et aménagement de cheminements doux	AH 691, AH 692		61 m²
ER n°29	Commune de Coublevie	Aménagement, élargissement et sécurisation d'un carrefour	AH 257	3,00 mètres	60 m²
ER n°30	Communauté d'agglomération du Pays Voironnais	Mise en œuvre du schéma vélo	AK 17, AK 20, AK 21, AK 255, AK 257, AK 734, AK 735, AK736	5,00 mètres	2 083 m²
ER n°31	Communauté d'agglomération du Pays Voironnais	Mise en œuvre du schéma vélo	AI211, AI 759	3,00 mètres	644 m²
ER n°32	Commune de Coublevie	Aménagement d'un cheminement doux	AK 736, AK 735, AK 734	2,00 mètres	166 m²
ER n°33	Commune de Coublevie	Aménagement de cheminement doux	AK 360	2,00 mètres	95 m²
ER n°34	Commune de Coublevie	Aménagement de cheminement doux	AK 498, AK 255	3,00 mètres	109 m²
ER n°35a	Syndicat Mixte des Bassins Hydrauliques de l'Isère	Aménagement hydraulique et public	AK 258, AK 259		1 119 m²
ER n°35b	Commune de Coublevie	Aménagement de cheminement doux	AK 258, AK 721		440 m²
ER n°36	Syndicat Mixte des Bassins Hydrauliques de l'Isère	Aménagement hydraulique (bassin de rétention)	AK 744, AK 275		1 660 m²
ER n°37	Commune de Coublevie	Gestion de la fontaine	AH 277, AH 692, AH 873		10 m²
ER n°38	Syndicat Mixte des Bassins Hydrauliques de l'Isère	Création d'un bassin de rétention	AI 758, AI 759		5 191 m²
ER n°39	Syndicat Mixte des Bassins Hydrauliques de l'Isère	Création d'un bassin de rétention	AI 223, AI 224, AI 225, AI 275		14 066 m²
ER n°40	Commune de Coublevie	Elargissement de voirie et aménagement de cheminements doux	AC 123, AC 131, AC 132, AC 192, AC 194, AC 195, AC 196, AC 197, AC 198, AC 199, AC 200	4,50 mètres	765 m²
ER n°41	Commune de Coublevie	Aménagement d'un cheminement doux	AI 204	2,00 mètres	240 m²
ER n°42	Commune de Coublevie	Aménagement d'un cheminement doux	AD 364, AD 366, AD 451	2,00 mètres	346 m²
ER n°43	Commune de Coublevie	Création d'équipement public	AD 277, AD 237, AD 238, AD 239, AD 365, AD 501, AD 502		3 169 m²
ER n°44	Commune de Coublevie	Aménagement d'espace public et de stationnements	AB 1696, AB 1700	5,00 mètres	120 m²
ER n°45	Commune de Coublevie	Création d'un aménagement pour la gestion des eaux pluviales	AK 625		2 285 m²
ER n°46	Commune de Coublevie	Aménagement d'un espace public et de stationnements	AK 172		964 m²
ER n°47	Commune de Coublevie	Aménagement d'un cheminement doux	AK 176, AK 520, AK 521, AK 769, AK 770, AK 773, AK 775, AK 776	4,00 mètres	1 360 m²
ER n°48	Commune de Coublevie	Création d'un bassin de rétention, d'infiltration d'eaux pluviales	AH 102		727 m²
ER n°49	Commune de Coublevie	Aménagement d'un cheminement doux	AH 427, AH 836	3,00 mètres	268 m²
ER n°50	Commune de Coublevie	Aménagement d'un cheminement doux	AH 129, AH 133, AH 134, AH 135	4,00 mètres	405 m²
ER n°51	Commune de Coublevie	Aménagement d'un cheminement doux	AH 144, AH 146, AH 378, AH 149	3,00 mètres	646 m²
ER n°52	Commune de Coublevie	Elargissement de voirie et aménagement de cheminements doux	AB 118	1,70 mètres	55 m²
ER n°53	Commune de Coublevie	Elargissement de voirie et aménagement de cheminements doux	AB 69, AB 72, AB 488	1,00 mètre	30 m²
ER n°54	Commune de Coublevie	Aménagement de cheminements doux	AB 124, AB 125, AB 126, AB 127, AB 128, AB 129		229 m²
ER n°55	Commune de Coublevie	Aménagement d'un cheminement doux	AD 205, AD146, AD 335	3,00 mètres	31 m²
ER n°56	Commune de Coublevie	Elargissement de voirie et aménagement de cheminements doux	AD 338, AD 301, AD 302, AD 161, AD 160, AD 159	3,00 mètres	145 m²
ER n°57	Commune de Coublevie	Aménagement d'un cheminement doux	B 657, B416		1 418 m²
ER n°58	Commune de Coublevie	Aménagement d'un cheminement doux	B 437, B647, B 649, B 834	3,00 mètres	1 025 m²
ER n°59	Commune de Coublevie	Aménagement d'un cheminement doux	AE 1, AE 2, AE 3	5,00 mètres	1 254 m²
ER n°60	Commune de Coublevie	Elargissement de voirie et aménagement de cheminements doux	AB 117, AB 782	0,50 mètres	51 m²

N
0
25
50 m
Le Bérard
Plan Menu
Courbassière
Le Villard
Ua
Ua1
Uap
Ub
Ubs
Uc
Ucp
Uds
Uhc
Uhs
Ug
Ui
Uir
1AUc
1AUcc
1AUccd
A
N
Nl
OAP n°02
OAP n°01_A
OAP n°01_B
OAP n°09
7 mètres
5 mètres
9 mètres
11 mètres
4 mètres
6 mètres
8 mètres
10 mètres
0 mètre
8,5 mètres